

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19: LE PRÉFET INTERDIT LA 6E ÉDITION DU LÂCHER DE « LANTERNES CÉLESTES » À BIARRITZ AFIN DE RALENTIR LA DÉGRADATION DE LA SITUATION SANITAIRE SUR LA CÔTE BASQUE

à Pau, le 27 décembre 2021

Biarritz Tourisme organise le 29 décembre 2021 sur la Grande plage la 6e édition du lâcher de « lanternes célestes», qui consiste en un lâcher nocturne d'environ 4000 ballons. Pour cette manifestation, 20 000 personnes sont attendues entre 19h00 et 23h30 sur la Grande plage.

La situation sanitaire au regard de l'épidémie de Covid-19 dans les Pyrénées Atlantiques connaît ces dernières semaines une dégradation rapide et marquée, notamment sur la côte basque, où le taux d'incidence, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit sur la période du 29 novembre au 19 décembre à 569 cas pour 100 000 habitants sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays basque. Il atteint même 654 cas pour 100 000 habitants sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Côte basque Adour, contre une moyenne de 551,6 pour 100 000 habitants sur la France entière et de 383,2 en région Nouvelle-Aquitaine. De plus, le nombre de patients testés positifs au Covid-19 hospitalisés dans le département en service de réanimation reste élevé avec 25 hospitalisations au 24 décembre 2021.

Cette dégradation significative de la situation sanitaire dans les Pyrénées-Atlantiques impose de limiter les risques de propagation du virus en renforçant les mesures de vigilance collective et en limitant les évènements susceptibles de favoriser la propagation du virus, du fait d'un brassage de population significatif. Or la 6e édition du lâcher de lanternes célestes, en ce qu'elle vise à regrouper un public particulièrement important, dans un contexte où le respect des gestes barrières est difficilement applicable, est susceptible de favoriser la propagation du virus.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques décide donc que la tenue de cette manifestation sur la commune de Biarritz le 29 décembre 2021, avec report le 30 décembre en cas de mauvais temps, est interdite.

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr